

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

---

### **Marché 2025.06**

Acquisition et installation de casiers connectés pour les besoins de  
l'Université de Lille

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Le mardi 25 Mars 2025 à 12h00, délai de rigueur**

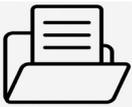
**Date limite de réception des questions : le mardi 18 mars 2025 12 h 00**

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

## SOMMAIRE

Modalités de remise des offres .....	3
Copie de sauvegarde .....	3
Double envoi .....	3
Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures .....	3
Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question » .....	3
Signature électronique.....	3
L'essentiel de la procédure .....	4
1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public.....	5
2. Mode de passation choisi.....	5
3. Forme du marché .....	5
4. Négociation.....	5
5. Lieu de livraison.....	5
6. Marchés Publics de fournitures .....	5
7. Durée du marché.....	6
8. Variantes - PSE.....	6
9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre.....	7
10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent.....	7
11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat .....	7
12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique. ....	7
13. Critères d'attribution .....	7
14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :.....	8
<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui.....	8
15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces) .....	9
16. Contenu de l'offre.....	9
17. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures.....	10

## Modalités de remise des offres

	<p>Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">www.marches-publics.gouv.fr</a></p> <p>Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics">https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics</a>, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Copie de sauvegarde</b></p> <p>La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique.</p> <p>Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Double envoi</b></p> <p>Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet <b><u>son offre en une seule fois</u></b>. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, <b><u>seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres</u></b> ».</p>

## Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

	<p style="text-align: center;"><b>Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »</b></p> <p>Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> (250 caractères maximum).</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Signature électronique</b></p> <p>La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient. Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : <a href="https://www.economie.gouv.fr/commande-publique-numerique/signature-electronique-suivez-le-guide">https://www.economie.gouv.fr/commande-publique-numerique/signature-electronique-suivez-le-guide</a></p>

## L'essentiel de la procédure

	<b>Objet</b>	Acquisition et installation de casiers connectés pour les besoins de l'Université de Lille
	<b>Tranches optionnelles</b>	Sans
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée
	<b>Nombre de Lots</b>	Lot unique
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de Groupement</b>	Autorisé
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Avec – article 8
	<b>Durée/délai</b>	<p>La durée du marché correspond aux délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et la mise à disposition de la solution numérique (incluant les éventuels PSE notifié au contrat) et l'article 15 du CCAP (RGPD).</p> <p>La livraison, l'installation et la mise en ordre de marche des stations connectés doivent être réalisées au plus tard le 11/07/2025.</p>

## 1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : <b>UNIVERSITE DE LILLE</b>	Direction de la Commande Publique <a href="mailto:dcp-fcstic@univ-lille.fr">dcp-fcstic@univ-lille.fr</a>
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Adresse internet : <a href="https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/">https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/</a>	

## 2. Mode de passation choisi

Le marché est passé selon la procédure adaptée prévue à l'article R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

Si nécessaire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à l'article R. 2122-1 à R.2122-11 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

## 3. Forme du marché

### **Allotissement :**

Le marché est composé d'un lot unique. La répartition en lots distincts compliquerait la gestion technique des services. De plus, l'établissement souhaite instaurer une uniformisation des usages afin de favoriser une dynamique collective cohérente dans les pratiques sportives et culturelles

## 4. Négociation

Si nécessaire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier conformément aux articles R.2122-1 à R.2122-9 du Code de la commande publique.

## 5. Lieu de livraison

Les prestations sont à réaliser sur les sites définis dans l'annexe au Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP.

## 6. Marchés Publics de fournitures

### Description/objet du marché :

Le présent marché porte sur l'acquisition et l'installation de casiers connectés pour l'Université de Lille. Ces équipements, destinés au prêt de matériel de loisirs sportifs et culturels, seront mis à disposition par l'établissement.

Les stations de casiers seront déployées sur l'ensemble des campus de l'université. La localisation précise des sites est accessible via le lien suivant : <https://ulillebox.univ-lille.fr/places/>.

La mise à disposition et la restitution du matériel s'effectueront via une application mobile, gratuite et intuitive, disponible sur le Play Store et l'App Store.

Les caractéristiques techniques sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les matériels doivent être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

🚦 Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :

Code principal	Description
37451000-4	Equipements pour sports de plein air

## 7. Durée du marché

La durée du marché correspond aux délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et la mise à disposition de la solution numérique (incluant les éventuels PSE notifié au contrat) et l'article 15 du CCAP (RGPD).

La livraison, l'installation et la mise en ordre de marche des stations connectés doivent être réalisées au plus tard le 11/07/2025.

Un procès-verbal d'admission unique sera établi, attestant de la bonne exécution des prestations.

La période de garantie légale prévue à l'article 8 du CCAP démarre à compter de la décision d'admission.

## 8. Variantes - PSE

### a) PSE obligatoires

Les prestations supplémentaires éventuelles obligatoires sont :

- 🚦 PSE 1 – 1 année supplémentaire d'abonnement à la solution numérique.
- 🚦 PSE 2 - 2 années supplémentaires d'abonnement à la solution numérique.
- 🚦 PSE 3 - 3 années supplémentaires d'abonnement à la solution numérique

La solution numérique doit comprendre à minima les éléments suivants :

- 🚦 L'application de gestion des casiers (ouverture et fermeture).
- 🚦 Un espace gestionnaire avec les données statistiques.
- 🚦 Une assistance aux utilisateurs.
- 🚦 Une mise à jour régulière de l'application en fonction du développement globale du titulaire.

Pour rappel, les 4 premières années d'abonnement sont comprises dans l'offre de base.

Les candidats doivent obligatoirement indiquer le coût de ces options au sein de l'annexe 1 à l'ATTRI1, sous peine de voir leur offre jugée irrégulière et donc être rejetée.

Le pouvoir adjudicateur fera connaître sa décision de retenir ou non ces prestations supplémentaires au moment de la notification.

### b) Variantes facultatives :

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

- ✚ 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

*Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANÇAIS*

## 10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- ✚ Financement sur les crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- ✚ Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ✚ Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

## 11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

- Remplir l'annexe au DC2

## 12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

## 13. Critères d'attribution

### 13.1 Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

### 13.2. Les motifs d'élimination des offres

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes.



L'absence du mémoire technique et/ou l'absence de prix entrainera le rejet de l'offre

Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme **irrégulière** si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inacceptable** si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inappropriée** si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **anormalement basse** si son prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).

**Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :**

*Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :*

Critères	Pondération
 <b>Critère 1 : Prix apprécié en fonction du montant total du DPGF et des PSE</b>	<b>50</b>
 <b>Critère 2 : Valeur technique</b>	<b>50</b>
♦ Caractéristiques techniques, fonctionnalités du matériel et de l'outil de pilotage	20
♦ Assistance numérique aux usagers : délai pris en compte et solutionnage	15
♦ Qualité des prestations liées à la protection des données à caractère personnel incluant leur sécurité	10
♦ Garantie du matériel et prestations associées (SAV)	5
Total	100

14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

Non       Oui

15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

- ✚ REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) ET SON ANNEXE
- ✚ ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SES ANNEXES
- ✚ FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- ✚ FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ✚ ANNEXE DC2
- ✚ FICHE DE CREATION FOURNISSEUR

16. Contenu de l'offre

**Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :**

### **PARTIE CANDIDATURE**

- ✚ DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur
- ✚ DC2 Déclaration du candidat
- ✚ Annexe DC2
- ✚ Fiche de création fournisseur
- ✚ Attestations fiscales et sociales en cours de validité
- ✚ Attestation d'assurance en cours de validité
- ✚ Relevé d'identité bancaire

### **PARTIE OFFRE**

- ✚ L'ATTRI1 (Acte d'engagement) dûment complété, daté et signé, accompagné de ses annexes dûment remplies et signées :
  - ✓ Annexe 1 : DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
  - ✓ Annexe 2 : Annexe technique
- ✚ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- ✚ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial et son annexe
  - ✓ Annexe 1 au CCTP Implantation Stations Casiers
- ✚ Un mémoire technique reprenant point par point les besoins exprimés dans le CCTP :
  - ✓ Le descriptif technique des matériels, photos : casiers, bornes, plateforme
  - ✓ Les conditions d'installation et de mise en ordre de marche, les délais

✓ Le descriptif de la garantie et de l'assistance aux utilisateurs

✚ Document RGPD à joindre obligatoirement :

- ✓ Politique de confidentialité des données et de sécurité des systèmes d'information
- ✓ Extrait du registre des traitements de données personnelles
- ✓ Attestation de conformité au RGPD

## 17. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

### a) Réglementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

**Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics**

**Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-**

**Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique**

Lille, le 3 mars 2025